

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, **le quatre septembre** à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune du Mesnil au Val se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Evelyne MOUCHEL, *Maire*, conformément aux articles L2122-8, L2122-9 et L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Etaient présents* : Mme Evelyne MOUCHEL, *Maire*, Mme Sophie LANDE *2<sup>ème</sup> adjointe*, Mmes Pascale COUVREUR, Colette MAHIER, Mrs Marc MAHIER, Jean-Marie PICOT, Bruno TRAVERS, Cyril POINCHEVAL, Jacques CLIN (*1<sup>er</sup> adjoint*).

*Absents excusés* : Mme Gisèle GEFFROY (pouvoir à Mme Evelyne MOUCHEL), Mrs Philippe LEVEQUE (pouvoir à Mme Colette MAHIER), David CHOUIPPE (pouvoir à Mr Cyril POINCHEVAL).

*Absents non excusés* : Ludovic MARIE.

Madame Sophie LANDE est désignée secrétaire de séance.

### I/ LOCATION D'UN HANGAR DE STOCKAGE

Vu la nécessité de déménager le matériel agricole communal stocké au lagunage , et , la commune n'ayant pas de locaux adaptés, la location d'un hangar s'est révélée nécessaire.

Un hangar situé sur la commune et appartenant à Mr Gilles MOUCHEL, demeurant à Tollevast, répond à notre recherche.

Ce hangar est couvert et la sécurité va être renforcée par une barrière fermée par cadenas.

Un bail va être rédigé pour cette location.

Le coût annuel de cette location est de trois cent cinquante euros par an.

Le conseil municipal , après en avoir délibéré ,

**APPROUVE** à l'unanimité la location de ce hangar pour la somme de trois cent cinquante euros annuel

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le bail.

## **II/ ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE**

Madame le Maire donne lecture d'une demande de subvention émanant de l'association de la gymnastique volontaire pour l'année 2018/2019.

Vu le bilan déficitaire pour l'année 2017/2018 , malgré des bénéfices réalisés sur toutes les manifestations, l'association a décidé de supprimé le cours de gym du vendredi.

Suite à cette décision , Madame Josy ONDRA, l'éducatrice qui pratiquait ce cours nous a fait parvenir une demande écrite pour conserver ce créneau horaire le vendredi (15/16h) sous l'égide d'une autre fédération afin de répondre à la demande de quelques Mesnillais(es).

Le conseil municipal approuve , à l'unanimité , et ,

**DECIDE** l'attribution de la somme de 500 euros de subvention à la gymnastique volontaire pour l'année 2018/2019.

Le conseil municipal , après en avoir délibéré ,

**ACCEPTTE** , à la majorité , le prêt de la petite salle pour le créneau du vendredi à Mme Josy ONDRA

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de prêt avec la fédération

pour : 6 voix

contre : 2 voix

abstentions : 4 voix

## **III/ SDEM**

Madame le Maire soumet pour validation , une demande d'extension du périmètre d'intervention du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche suite à la décision d'adhésion de la commune nouvelle de Tessy-Bocage au SDEM50 par délibération du 05 avril 2018.

Après avoir pris connaissance de l'exposé, le conseil municipal , à l'unanimité ,

**APPROUVE** l'adhésion de la commune nouvelle de Tessy-Bocage au SDEM50.

## **IV/ PERSONNEL COMMUNAL**

A la demande des parents d'élèves , d'augmenter d'une demi heure , le temps de la garderie du soir , soit 2h de plus par semaine.

Les 2 heures de garderie venant diminuer le temps consacré au ménage par Mme MAITRE , il s'avère nécessaire d'augmenter de 2 heures le ménage à Mme HEROUT.

Mme HEROUT passe donc de 5 heures de ménage à 7 heures. Il est décidé que ces 2 heures seront consacrées au ménage de la mairie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré , à l'unanimité ,

**APPROUVE** la décision d'augmenter d'une demi heure , chaque soir scolaire , la garderie et d'augmenter le contrat de travail de 2 heures à Mme HEROUT pour le ménage de la mairie.

La nécessité d'embaucher Mr Ludovic JOURDAN , à temps plein , à la fin de son CAE PEC est débattue afin de répondre aux besoins de la collectivité vu que la charge de travail est de plus en plus importante avec le désherbage sans produits phyto sanitaires.

Le conseil municipal , après en avoir délibéré , à la majorité ,

**APPROUVE** par :

9 voix pour  
1 voix contre  
2 abstentions

Mr JOURDAN aura donc un temps plein à la suite de son contrat qui se termine en juin 2019.

## **V/ LE CLUB HOUSE**

Madame Le Maire informe le conseil qu'il y a encore eu des dégradations au Club House, elle a fait savoir qu'elle a envoyé un courrier aux habitants afin de leur signaler ces dégradations ainsi qu'une autre note pour signaler des dégâts dans les jardins des habitants et le dépôt sauvage au niveau des containers et sur la commune.

Les agriculteurs font part également de dégradations dans les champs de maïs.

La gendarmerie a été informée , à chaque fois , et des rondes plus fréquentes ont été mises en place.

## **VI/ CAUTION DE LA LOCATION DE LA CANTINE**

La cantine a été équipée de nouveaux stores. Dernièrement le bac du réfrigérateur a été cassé et doit être remplacé.

Le montant peu élevé de la caution n'est plus en adéquation avec le prix des pièces détachées et doit être augmenté.

Pour inciter les utilisateurs à être plus attentif au matériel, il est envisagé d'augmenter la caution de 150 à 300 euros.

Le conseil municipal , après en avoir délibéré , à l'unanimité ,

**APPROUVE** de porter la caution de la location de la cantine à trois cent euros.

## **VII/ INFORMATIONS DIVERSES**

Les réunions du bureau de la CAC ont repris la semaine dernière à Carneville.

Monsieur Philippe LEVEQUE , membre de la CLECT se rendra à la réunion le 13 septembre prochain à Valognes.

Le planning réactualisé pour la réalisation du DCE de la salle de convivialité va nous parvenir prochainement.

L'entreprise qui devait mettre de l'enrobé au cimetière et du bi-couche au Bourg, à la Feuillie ainsi qu'autour de l'abri bus à la Maison de la Lande est toujours en attente d'être livrée , au vu de la pénurie de cet été.

La présidente du Club des aînés nous a fait parvenir une lettre de remerciements pour l'attribution de la subvention.

L'entreprise BOLLUT est intervenue en urgence pour la destruction d'un nid de frelons européens situé sur la commune.

Tous les sujets étant épuisés , la séance est levée à 23 heures.

-